



MCCQE Part II – Exam dates, changes and options

La version française suit.

Dear colleagues,

Since our announcement in March regarding postponement of the May 2020 Medical Council of Canada Qualifying Examination (MCCQE) Part II and throughout the evolving pandemic, the Medical Council of Canada (MCC) has worked actively and closely with our exam site staff, as well as closely consulted with public health authorities, to explore scenarios to deliver our exams safely and in a timely way.

The provincial and territorial Medical Regulatory Authorities (MRAs) consider the MCCQE Part II, one of the main national standards to issue a license and, in many provinces, it is part of the legislative requirement defining licensure. The MCCQE Part II assesses the knowledge, skills and behaviours that all physicians practising in Canada should be able to demonstrate, regardless of specialty. As an essential service, the MCC has aimed to continue delivery of the medical licensing exams as currently required to support physicians as they progress to full independent practice, as soon as possible, and as safely as possible.

The exam will be delivered in a one-day format during an October 2020 session and again during a February 2021 session. Candidates will take the exam on one of four days: October 24 or 25, 2020, or February 6 or 7, 2021. The February 2021 session has been added to increase exam capacity.

EXAM CHANGES

For reasons relating to the evolving pandemic and because we are committed to the safety of our candidates and everyone involved in our exams, as well as respecting the guidelines put forward by the Public Health Agency of Canada, we have made content, format and delivery changes for the October 2020 and February 2021 sessions. As a result of these changes, candidates will complete their full exam in one day rather than over two days. As well, each site will be testing a smaller number of candidates during each exam session than in the

past. This means that we will be able to transfer most but not all candidates from the postponed May 2020 cohort to the October 2020 session, and some candidates will be transferred to the February 2021 session.

ALLOCATION of spaces to the October 2020 MCCQE PART II session

We are committed to first providing access to those further along in their training, including those who have completed all requirements for licensure except for being awarded the Licentiate of the Medical Council of Canada (LMCC), which requires a pass result for the MCCQE Part II. With a view to assessing as many candidates as possible in October, efforts will be made to match candidate centre choices to available centre spaces. Therefore, centre choices will also factor into the candidate selection process.

This morning, we are communicating three options to candidates whose exams were postponed from May 2020 and asked them to action their preferred option by July 29, 2020.

1. Candidate wishes to be included in the selection process to take the exam in the October 2020 session: They must review and update their exam centre selections in their physiciansapply.ca account, based on the centres that are available for this exam session.

Given the evolving pandemic and possible travel restrictions, candidates are strongly encouraged to select exam centres that are closest to them, in their province where possible, or that they feel confident they will be able to travel to.

We will send a confirmation to candidates who have been allocated a spot in the October session in late August. If they are not selected for the October session, their application will be automatically transferred to the February 2021 session and no additional fee will apply; their original application date will be maintained.

2. Candidate wishes to take the exam in the February 2021 session: They must send us a message in their physiciansapply.ca account, with the subject line “**MCCQE Part II – transfer to Feb. 2021 session**”. Their application will be transferred to February 2021; they will not need to submit a new application, their original application date will be maintained, and no additional fee will apply. We will write to these candidates at a later date requesting that they select centre choices for February 2021.

3. Candidate does not wish to take the exam in October 2020 or February 2021: They must send us a message in their physiciansapply.ca account, with the subject line “**MCCQE Part II – withdraw and refund**”. Their application will be withdrawn, and a refund of the full application fee will be reimbursed to their credit card. If they select this option, and when they are ready to take the exam, they will need to go through the pre-application and random selection process again. If they are invited to apply, they will need to pay the exam fee in effect at that time.

The postponed May 2020 MCCQE Part II will now take place in October 2020 and, without exception, we are unable to accept new applications for this session. We understand this has an impact on those who previously signed up to receive notification about pre-application for the October 2020 session. More information will be provided about pre-application for February 2021 in late July to these candidates who may have expected to take the exam in October 2020. As with all MCCQE Part II sessions, the February 2021 session will have limited capacity. Candidates who do not receive an invitation to apply after adding their name to the pre-application list for the February 2021 session will be invited to add their names to the pre-application list for a later session.

CHANGES TO REPORTING OF RESULTS

Due to the content, format and delivery changes that are specific to the October 2020 and February 2021 sessions, we cannot statistically link the total scores to those on the previous exams or those on future exams. For this reason, no total score or subscores will be reported. Candidates will receive a pass or fail designation as the final result. Those with a pass result will be awarded the LMCC.

Working closely with the MCCQE Part II exam site staff, the MCC is undertaking a comprehensive approach to activities and measures required to help ensure a smooth exam administration in October 2020 and February 2021. Distancing, personal protective equipment and cleaning protocols will all be in place at every exam site. Due to the evolving pandemic environment, and local or national public health or other restrictions, examination dates are subject to change. While we will make every effort to deliver the exam on the scheduled dates, we may need to cancel or change the date of the exam at any time, up to and including the day of the exam, for reasons outside of our control. In such an event, candidates' application fees will not be impacted. However, the MCC will not be responsible for any costs, fees, penalties or losses that candidates might incur (e.g., relating to travel, childcare or wages) as a result of cancellation or date change that occurs due to matters that are out of the control of the MCC.

For additional information on the October 2020 and February 2021 MCCQE Part II, please see the [FAQs](#) on our website. For any other questions, please contact our [service desk](#).

Sincerely,



Maureen Topps, MB ChB, FCFP, MBA, FRCPC (Hon)
Executive Director and CEO

MEDICAL COUNCIL OF CANADA
communications@mcc.ca | mcc.ca



EACMC, partie II – Dates, changements et options d'examen

Chers collègues,

Depuis notre annonce en mars concernant le report de l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada (EACMC), partie II, de mai 2020 et tout au long de la pandémie en évolution, le Conseil médical du Canada (CMC) a travaillé activement et en étroite collaboration avec le personnel des centres d'examen, ainsi qu'avec les autorités de la santé publique, afin d'explorer des scénarios pour livrer nos examens en toute sécurité et en temps opportun.

Les ordres des médecins des provinces et des territoires considèrent l'EACMC, partie II, l'une des principales normes nationales pour la délivrance d'un permis et, dans de nombreuses provinces, cela fait partie de l'exigence législative définissant le permis. L'EACMC, partie II, évalue les connaissances, les compétences et les comportements que tous les médecins qui pratiquent au Canada devraient pouvoir démontrer, peu importe leur spécialité. En tant que service essentiel, le CMC vise à continuer de livrer les examens pour l'obtention d'un permis médical actuellement requis pour aider les médecins à progresser vers une pratique entièrement indépendante, le plus tôt possible et en toute sécurité.

L'examen sera présenté en une journée au cours d'une session en octobre 2020 et de nouveau au cours d'une session en février 2021. Les candidats passeront l'examen au cours d'une des quatre journées suivantes : le 24 ou le 25 octobre 2020, ou le 6 ou 7 février, 2021. La session de février 2021 a été ajoutée pour accroître la capacité d'examen.

CHANGEMENTS APPORTÉS À L'EXAMEN

Pour des raisons liées à l'évolution de la pandémie et puisque nous sommes déterminés à assurer la sécurité de nos candidats et de tous ceux qui participent à nos examens, ainsi qu'à respecter les lignes directrices présentées par l'Agence de la santé publique du Canada, nous avons fait des changements au contenu, au format et à la présentation de l'examen pour les sessions

d'octobre 2020 et février 2021. À la suite de ces changements, les candidats passeront leur examen complet en une journée plutôt qu'en deux jours. De plus, à chaque centre il y aura un plus petit nombre de candidats qui passeront l'examen au cours de chaque session d'examen que par le passé. Cela signifie que nous serons en mesure de transférer la plupart des candidats de la cohorte de mai 2020 reportée à la session d'octobre 2020, mais pas tous, et que certains candidats seront transférés à la session de février 2021.

ATTRIBUTION DES PLACES À LA PROCHAINE SESSION DE L'EACMC, PARTIE II, D'OCTOBRE 2020

Nous nous engageons d'abord à donner accès à ceux qui sont plus avancés dans leur formation, y compris ceux qui ont satisfait à toutes les exigences relatives au permis d'exercice, sauf pour obtenir le titre de Licencié du Conseil médical du Canada (LCMC) qui exige un résultat de réussite pour l'EACMC, partie II. En vue d'évaluer le plus grand nombre de candidats possible en octobre, des efforts seront déployés pour jumeler les choix de centres des candidats aux places disponibles. Par conséquent, les choix de centre seront également pris en compte dans le processus de sélection des candidats.

Ce matin, nous communiquons trois options aux candidats dont les examens de mai 2020 ont été reportés et nous leur demandons de donner suite à leur option préférée d'ici le 29 juillet 2020.

1. Le candidat souhaite être inclus dans le processus de sélection pour passer l'examen au cours de la session d'octobre 2020; ils devront examiner et mettre à jour leurs choix de centre d'examen dans leur compte inscriptionmed.ca, en fonction des centres disponibles pour cette session d'examen.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie et des restrictions possibles en matière de déplacements, les candidats sont fortement encouragés à choisir les centres d'examen les plus près de leur résidence, dans leur province, dans la mesure du possible, ou vers lesquels ils croient pouvoir se rendre.

Nous enverrons une confirmation aux candidats qui se sont vu attribuer une place à la session d'octobre à la fin d'août. S'ils ne sont pas sélectionnés pour la session d'octobre, leur demande sera automatiquement transférée à la session de février 2021 et aucun frais supplémentaires ne s'appliqueront; leur date de demande originale sera maintenue.

2. Le candidat souhaite passer l'examen au cours de la session de février 2021; ils doivent nous envoyer un message par l'entremise de leur compte inscriptionmed.ca, avec la ligne d'objet « **EACMC, partie II – transfert à la session de février 2021** ». Leur demande sera transférée à février 2021; ils n'auront pas à présenter une nouvelle demande, la date de leur demande originale sera maintenue et aucun frais supplémentaires ne s'appliqueront. Nous leur écrirons à une date ultérieure leur demandant de choisir leurs centres pour février 2021.

3. Le candidat ne souhaite pas passer l'examen en octobre 2020 ou en février 2021; ils devront nous envoyer un message par l'entremise de leur compte inscriptionmed.ca avec la ligne d'objet « **EACMC, partie II – retrait et remboursement** ». Leur demande sera retirée et les frais de demande seront remboursés sur leur carte de crédit. S'ils choisissent cette option et qu'ils sont prêts à passer l'examen, ils devront recommencer le processus de prédemandes et de sélection aléatoire. S'ils sont invités à présenter une demande, ils devront payer les droits d'inscription en vigueur à ce moment-là.

L'EACMC, partie II, de mai 2020 reportée aura maintenant lieu en octobre 2020 et, sans exception, nous ne pouvons pas accepter de nouvelles demandes pour cette session. Nous comprenons que cela a une incidence sur ceux qui se sont déjà inscrits pour recevoir un avis au sujet de la période de prédemandes pour la session d'octobre 2020. De plus amples renseignements seront fournis au sujet de la période de prédemandes pour février 2021 à la fin de juillet aux candidats qui pourraient s'attendre à passer l'examen en octobre 2020. Comme pour toutes les sessions de l'EACMC, partie II, la session de février 2021 aura une capacité limitée. Les candidats qui ne reçoivent pas d'invitation à présenter une demande après avoir ajouté leur nom à la liste de prédemandes pour la session de février 2021 seront invités à ajouter leur nom à la liste de préemandes pour une session ultérieure.

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

En raison des changements apportés au contenu, au format et à la présentation de l'examen qui sont propres aux sessions d'octobre 2020 et de février 2021, nous ne pouvons pas établir de lien statistique entre les notes globales et celles des examens précédents ou futurs. Pour cette raison, aucune note globale ou notes partielles ne seront communiquées. Les candidats recevront une désignation « réussite ou échec » comme résultat final. Le titre de LCMC sera attribué à ceux qui ont obtenu un résultat de réussite.

En étroite collaboration avec le personnel des centres d'examen de l'EACMC, partie II, le CMC entreprend une approche exhaustive de toutes les activités et mesures nécessaires pour assurer une administration harmonieuse des examens en octobre 2020 et en février 2021. La distanciation physique, l'équipement de protection individuelle et les protocoles de nettoyage seront tous en place à chaque centre d'examen. En raison de l'évolution de l'environnement pandémique, et des restrictions locales ou nationales en matière de santé publique, les dates d'examen peuvent être modifiées. Bien que nous fassions tous les efforts possibles pour livrer l'examen aux dates prévues, nous pourrions devoir annuler ou modifier la date de l'examen à tout moment, jusqu'au jour de l'examen inclusivement, pour des raisons indépendantes de notre volonté. Dans un tel cas, les droits d'inscription des candidats ne seront pas touchés. Toutefois, le CMC ne sera pas responsable des coûts, des frais, des pénalités ou des pertes que les candidats pourraient subir (p. ex., en ce qui concerne les déplacements, la garde d'enfants ou les salaires) en raison d'une annulation ou d'un changement de date découlant de situations qui échappent au contrôle du CMC.

Pour plus d'information sur l'EACMC, partie II, d'octobre 2020 et de février 2021, veuillez consulter la foire aux questions sur notre site Web. Pour toute autre question, veuillez communiquer avec notre bureau de service.

Sincèrement,



Maureen Topps, MB ChB, FCFP, MBA, FRCPC
(L'hon)
Directrice générale et chef de la direction

LE CONSEIL MÉDICAL DU CANADA
communications@mcc.ca | mcc.ca

